

DEL-2025-16

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2025

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
17

Présents : 8
Pouvoirs : 5
Votants : 13
Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

AKKARI Maya
BEYAERT Solène
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphanie
BROSSEL Colombe
COBLANCE Emmanuel
CONNAULT François
GILAT Sylvain
GOUILLART Emmanuelle
KOMITES Pénélope
LECOQ Jean-Pierre
LEMARDELEY Marie-Christine
MARINETTI Angela
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
RIBON Pascale
SIMONDON Paul

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

La Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 14 heures 30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 02 juin 2025 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : EVOLUTION DU PROGRAMME DE PRE-INCUBATION START

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°13 du Conseil d'administration de l'ESPCI du 20 juin 2020 relative à la mise en place d'un programme expérimental de pré-incubation « PC STARTER » entièrement gratuit ;

Vu le projet de convention cadre de pré-incubation au sein de l'accélérateur de l'ESPCI-Paris-PSL ;

Considérant la demande croissante d'accompagnement des porteurs de projet avant création d'entreprise et le besoin de faire évoluer le programme start de PC'UP en l'enrichissant ;

Considérant la volonté de l'ESPCI-Paris d'assurer un continuum d'accompagnement du porteur de projet issu des laboratoires à la création de jeune entreprise innovante et deep tech (programme BOOST) et au soutien de sa croissance (programme SCALE)

Considérant que l'ESPCI et la Start-up doivent signer une convention de pré-incubation afin de définir les modalités de soutien que PC'UP se propose de fournir aux porteurs de projet pendant sa période d'incubation ;

Considérant que ce programme sera facturé au tarif de 3 000 euros par projet aux bénéficiaires du programme START,

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : le Conseil d'administration prend acte que le programme PC starter Pilote évolue en un programme START au sein de PC'UP assurant ainsi le continuum d'accompagnement du porteur de projet à la création de start-up et à son développement.

Article 2 : Le Conseil d'administration approuve le projet de convention cadre de pré-incubation proposé pour les porteurs de projet bénéficiant du programme START au tarif de 3 000 € par projet

Article 3 : Autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions d'incubation avec les porteurs de projets

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

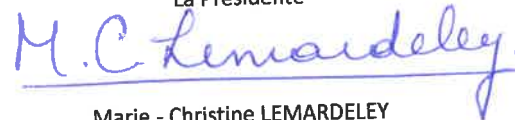
Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance



Solène BEYAERT

La Présidente



Marie - Christine LEMARDELEY